

Article 10 : « Tu ne convoiteras rien de ce qui est à ton prochain. »

CEC 2535-2540

1. Le désordre des convoitises

Les désirs de l'homme et la mesure de la raison

Les désirs de l'appétit sensible nous portent à désirer les choses agréables que nous n'avons pas. Ces désirs sont bons en eux-mêmes et font partie de notre nature ; ce qui va leur donner un sens moral, c'est la mesure de la raison. Lorsque ces désirs ne gardent pas la mesure de la raison, ils nous poussent à convoiter ce qui ne nous appartient pas, ce qui ne nous revient pas, ce qui doit appartenir ou revenir à autrui. Si ces désirs ne sont pas informés par la mesure de la raison, c'est injustement que nous convoitons le bien d'autrui.

Il est donc important de souligner que la conformité à la raison droite est la fin de toute vertu morale car l'intention de la tempérance est que l'homme ne s'écarte pas de la raison sous l'effet des convoitises¹.

Ainsi, deux moyens peuvent nous permettre de qualifier la moralité des actes posés suite à nos désirs : la mesure de la raison et les moyens utilisés pour acquérir ce bien désiré.

Ce que proscrit ce commandement

Ce commandement proscrit tous les désirs qui proviennent d'un manque de mesure, d'un manque de modération de nos passions, d'un désir injuste pour autrui. On peut alors distinguer :

- l'avidité, qui est le désir de s'approprier les biens terrestres sans mesure
- la cupidité déréglée, ou passion immodérée des richesses
- le désir de commettre une injustice : nuire au prochain dans ses biens matériels

Quand est-il possible de désirer obtenir le bien du prochain ?

Les désirs de l'appétit sensible qui nous portent vers les choses agréables que nous n'avons pas sont bons en eux-mêmes. Ainsi, le désir du bien d'autrui n'est pas forcément mauvais, lorsque ce désir est mesuré par la raison et lorsque les moyens mis en œuvre pour l'obtenir sont justes.

Bannir l'envie du cœur humain

Désirer obtenir le bien d'autrui par des moyens injustes, c'est l'envie de le dérober, qui conduit au vol et au mensonge. L'envie du bien d'autrui peut ainsi conduire aux pires méfaits.

Dans l'envie, le bien d'autrui est considéré comme un mal personnel parce qu'il

¹ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, II^a-II^{ae}, Q. 47, a. 7.

a pour résultat de diminuer notre gloire et notre réussite propres. Voilà pourquoi le prophète Nathan raconte à David² une histoire significative afin de le convaincre de la malice de son adultère : un pauvre n'avait qu'une brebis qu'il chérissait plus que tout ; un riche qui avait pourtant tout ce qu'il voulait la convoita et finit par la lui dérober. À ce récit imaginaire, nous pouvons ajouter l'histoire de Naboth, propriétaire d'une vigne que convoitait le roi de Juda ; sa femme, Jézabel, fit alors fabriquer un faux pour accuser Naboth et le mettre à mort afin de récupérer son bien. De tels exemples nous mettent en gardent contre l'envie : par sa faute, les hommes se divisent et se déchirent les uns les autres.

Définition de l'envie

L'envie est une tristesse provoquée par le bien d'autrui. Elle est un vice capital car elle nous pousse à agir afin de fuir la tristesse ou de lui donner satisfaction³. Fuir cette tristesse ou lui donner satisfaction par des moyens injustes et immodérés, voilà qui va conduire à un péché mortel, puisque cette envie devient la volonté de faire un mal grave à son prochain.

Saint Augustin mettait particulièrement en garde contre l'envie qu'il considérait comme la source de tout sentiment allant à l'encontre de la prospérité du prochain, n'hésitant pas à la qualifier de *péché diabolique*, comme tout ce qui provoque et attise la division.

A la racine de l'envie

L'envie est une des formes de la tristesse et provient de l'orgueil.

Consistant en une tristesse éprouvée devant le bien d'autrui, elle est une offense faite à la charité, puisque l'homme envieux ne se réjouit pas de ce qu'autrui possède, mais le convoite.

A la racine de cette tristesse se trouve l'orgueil de l'homme à vouloir posséder les biens de ce monde pour faire mieux que son prochain : c'est cet orgueil qui conduit à la division, au péché.

Mais le baptisé possède les moyens de lutter contre ces désirs déréglés pour ne pas tomber dans ces vices.

Il y a d'abord la bienveillance envers le prochain pour ne pas être triste des biens que possède mon frère et que je jalouse, mais pour apprendre à se réjouir de ce que l'autre possède de bons et qui contribue à son bonheur.

Il y a ensuite pour rectifier ce qui est à la racine de la tristesse, à savoir l'orgueil, l'entraînement à l'humilité, par lequel l'homme apprend à accepter et aimer sa petitesse ; l'humilité est une certaine forme de modération de l'esprit pour qu'ensuite ma raison vienne mesurer les désirs déréglés.

² 2 Sm 12,14.

³ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, II^a-II^{ae}, Q. 46, a. 1-3.

Saint Jean Chrysostome nous donne ainsi ce conseil : *Mettez votre joie dans la réussite des autres*⁴.

⁴ SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur l'épître aux Romains*, 7, 5.